



PRÉFET DE VAUCLUSE

Direction départementale
des territoires

Service Eau Environnement Forêt
Affaire suivie par : Françoise
BEAUMONT – Bruno BOUSQUET
Téléphone : 04 88 17 85 70 – 85 91
Télécopie : 04 88 17 82 82
Courriel :
francoise.beaumont@vaucluse.gouv.fr
bruno.bousquet@vaucluse.gouv.fr

ARRÊTÉ
du **12 JAN. 2018**

portant agrément de la Société RIMONDI Bernard
Assainissement-n°2018-N-SOCIETE-084-002 pour
l'activité de vidange et de prise en charge du transport et
de l'élimination des matières extraites des installations
d'assainissement non collectif

LE PRÉFET DE VAUCLUSE,
CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

VU le code de l'environnement et notamment ses articles R. 211-25 à R. 211-45 et R. 214-5 ;

VU le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2224-8 ;

VU le code de la santé publique, notamment son article L.1331-1-1 ;

VU l'arrêté interministériel du 7 septembre 2009 définissant les modalités d'agrément des personnes réalisant les vidanges et prenant en charge le transport et l'élimination des matières extraites des installations d'assainissement non collectif ;

VU l'arrêté du 26 décembre 2016 publié au journal officiel du 30 décembre 2016 portant nomination de Mme Annick BAILLE, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts en qualité de directrice départementale des territoires de Vaucluse ;

VU l'arrêté du 31 août 2017 donnant délégation de signature à Mme Annick BAILLE directrice départementale des territoires de Vaucluse et l'arrêté préfectoral du 24 novembre 2017 donnant subdélégation de signature de la directrice départementale des territoires ;

VU la demande d'agrément reçue à la DDT84 le 03 janvier 2018 présentée par la société RIMONDI Bernard Assainissement située à Cadenet pour réaliser les vidanges des installations d'assainissement non collectif ;

VU le projet de convention de la station d'épuration de Pertuis entre le Syndicat Durance Luberon et M. Bernard RIMONDI ;

CONSIDERANT que ce dossier est constitué conformément aux dispositions des codes précités ;

SUR proposition de Madame la directrice départementale des territoires de Vaucluse,

A R R Ê T E

ARTICLE 1^{er} :

La société RIMONDI Bernard Assainissement
située à Cadenet (84) – Quartier Le Carrairon
immatriculé au RCS sous le numéro 433844115RM84

L'agrément est accordé pour une durée de dix ans à compter de la notification du présent arrêté.

Une copie du présent arrêté doit être conservé à bord de chaque véhicule, afin de pouvoir être présentée en cas de contrôle.

ARTICLE 2 :

L'agrément est accordé pour une quantité maximale de matière de 600 m³ / an.

La filière d'élimination validée par le présent agrément est la suivante, à partir du moment où il existe une convention de dépotage entre la personne agréée et la personne responsable de la filière d'élimination :

Nom du vidangeur	quantité maximale annuelle en m ³ /an	filière d'élimination		volume maximal admissible	convention de dépotage	
		Maître d'ouvrage	Lieu de dépotage		date d'effet	durée
RIMONDI Bernard Assainissement	600	SIVOM DURANCE LUBERON	station d'épuration de Pertuis	600 m ³ /an	Dès signature	3 ans renouvelable

ARTICLE 3 :

Suivi de l'activité : Le bénéficiaire de l'agrément doit respecter les prescriptions générales définies dans l'arrêté du 7 septembre 2009 susvisé.

La personne agréée doit pouvoir justifier à tout moment du devenir des matières de vidange dont elle a pris la charge.

Le bénéficiaire de l'agrément établit pour chaque vidange un bordereau de suivi des matières de vidange en trois volets, conforme au bordereau joint en annexe du présent arrêté et comportant à minima les informations prévues à l'annexe II de l'arrêté du 7 septembre 2009 susvisé.

Ces trois volets sont conservés respectivement par le propriétaire de l'installation vidangée, le bénéficiaire de l'agrément et le responsable de la filière d'élimination. Le volet conservé par le propriétaire de l'installation vidangée est signé par lui même et le bénéficiaire de l'agrément. Ceux conservés par le bénéficiaire de l'agrément et le responsable de la filière d'élimination sont signés par les trois parties.

Par mesure de confidentialité, le volet remis au responsable de la filière d'élimination des matières de vidange ne mentionne pas les coordonnées du propriétaire ni de l'installation.

Le bénéficiaire de l'agrément tient un registre, classé par dates, comportant les bordereaux de suivi des matières de vidange. Ce document est tenu en permanence à la disposition du préfet et de ses services.

ARTICLE 4 :

Bilan d'activité : Le bénéficiaire de l'agrément adresse au service en charge de la police de l'eau, chaque année avant le 1^{er} avril, un bilan d'activité de vidange de l'année antérieure.

Ce bilan comporte a minima :

- les informations correspondantes concernant le nombre d'installations vidangées par commune et les quantités totales de matières correspondantes ;
- les quantités de matière dirigées vers les différentes filières d'élimination ;
- un état des moyens de vidange dont dispose le bénéficiaire de l'agrément et les évolutions envisagées.

Ce document comprend en annexe une attestation signée par le responsable de chaque filière d'élimination indiquant notamment la quantité de matières de vidange livrée par le bénéficiaire de l'agrément.

Le bénéficiaire de l'agrément conserve le registre et le bilan dans ses archives pendant dix années.

ARTICLE 5 :

Contrôle par l'administration : Le préfet peut procéder à la réalisation des contrôles nécessaires à la vérification de l'exactitude des déclarations effectuées par le bénéficiaire de l'agrément et contrôler le respect de ses obligations au titre du présent arrêté.

Ces opérations de contrôle peuvent être inopinées.

ARTICLE 6 :

La société RIMONDI Bernard Assainissement doit aviser dans les meilleurs délais le Préfet (DDT de Vaucluse) des modifications notables apportées aux éléments du dossier de demande d'agrément.

ARTICLE 7 :

Le présent agrément ne se substitue pas aux autorisations administratives dont la société RIMONDI Bernard Assainissement doit être pourvue dans le cadre des réglementations existantes.

Le titulaire de l'agrément reste pleinement responsable de son exploitation dans les conditions définies par les lois et réglementations en vigueur.

ARTICLE 8 :

S'il souhaite en obtenir le renouvellement et six mois avant l'expiration de la validité de l'agrément, le vidangeur transmet, dans les formes prévues à l'article 5 de l'arrêté interministériel du 7 septembre 2009 modifié susvisé, un nouveau dossier de demande d'agrément.

ARTICLE 9 :

Le secrétaire général de la préfecture de Vaucluse,
La directrice départementale des territoires de Vaucluse,
Le directeur général de l'ARS PACA,
La directrice régionale de la DREAL PACA,
Le chef du service départemental de l'AFB,
Le directeur départemental des services d'incendie et de secours,

et toutes autorités de police et de gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera :

- notifié à la société RIMONDI Bernard Assainissement,
- transmise à toutes fins utiles à la commune de Cadenet,
- transmise à toutes fins utiles au SIVOM Durance Luberon,
- transmise pour information à la délégation de l'agence de l'eau de Marseille.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Vaucluse.

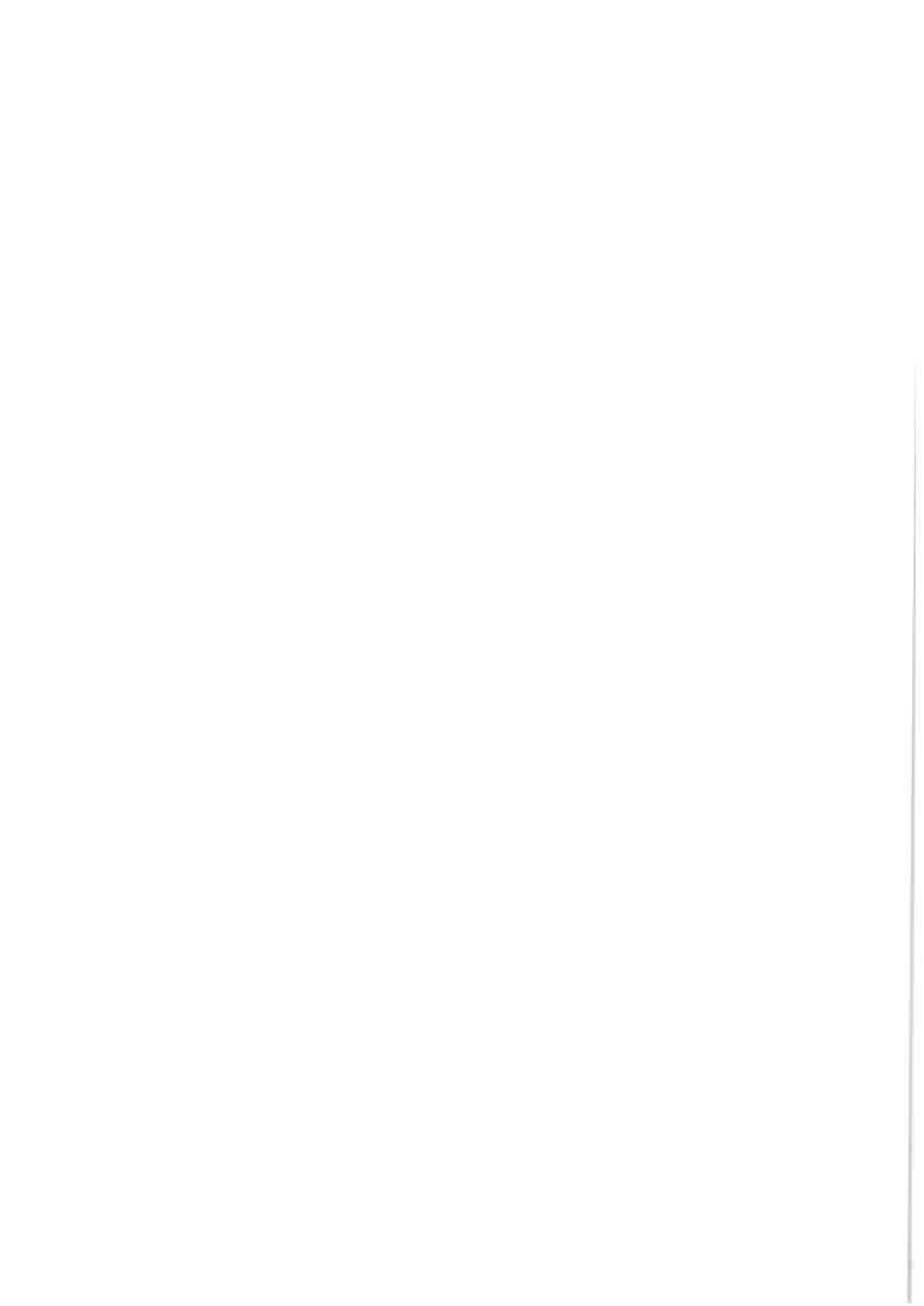
Fait à Avignon, le

Pour la directrice départementale des territoires,
et par délégation

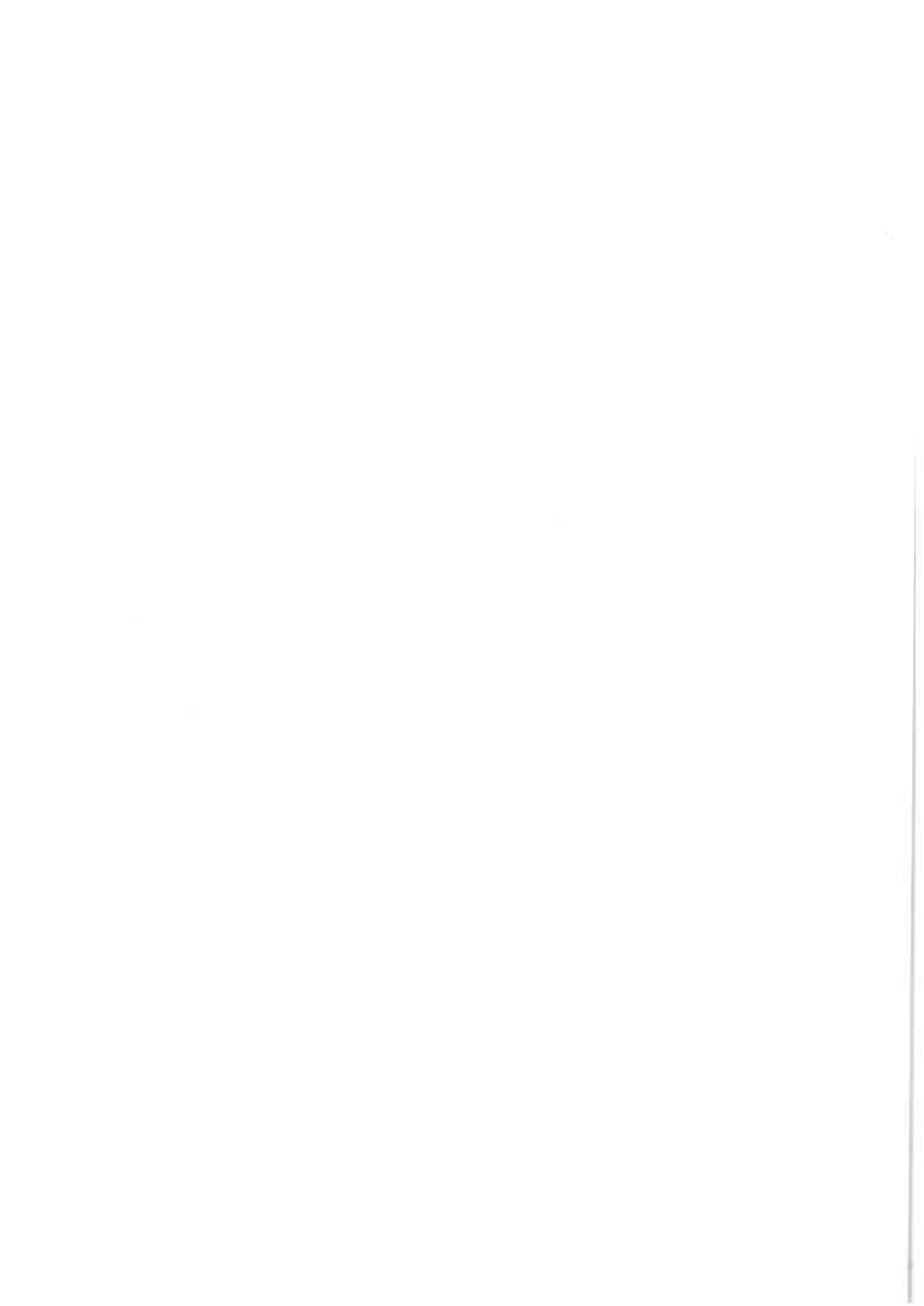
p/ Le chef du Service Eau Environnement et Forêt,

L'adjoint au chef du service
Eau, Environnement et Forêt

Jean-Marc COURDIER



ANNEXE





N°

BORDEREAU de SUIVI des MATIERES de VIDANGE

PRODUCTEUR	
<i>Les informations concernant le producteur de boues ont un caractère confidentiel</i>	
Coordonnées du propriétaire de l'installation vidangée (nom, prénom adresse, tél...)	Date de réalisation de la vidange
Coordonnées de l'installation vidangée	Désignation des sous produits vidangés <input type="checkbox"/> matières de vidanges quantité : <input type="checkbox"/> curage de réseau quantité : <input type="checkbox"/> sables quantité : <input type="checkbox"/> autres (à préciser) quantité :
Je soussigné,certifie l'exactitude des renseignements indiqués ci-dessus	
<div style="border: 1px solid black; width: 150px; height: 30px; margin: auto;"></div>	

PERSONNE AGREEE	
Nom :	N° Départemental d'agrément :
N° SIRET :	Délivré par la Préfecture du Vaucluse
Adresse :	Date de fin de validité de l'agrément:
Tél : Portable	
Fax: Mail :	
Données relatives au véhicule N° immatriculation	Nom et prénom de la personne réalisant la vidange

FILIERE d'ELIMINATION	
LIEU de RECEPTION	<input type="checkbox"/> accepté <input type="checkbox"/> refusé
Quantité reçue en tonnes ou m3	motif du refus : Signature et date de réception
LIEU de RECEPTION	<input type="checkbox"/> accepté <input type="checkbox"/> refusé
Quantité reçue en tonnes ou m3	motif du refus : Signature et date de réception

VOLET N°1 : conservé par le propriétaire de l'installation
VOLET N°2 : conservé par l'entreprise d'assainissement
VOLET N°3 : conservé par le centre de traitement, coordonnées de l'installation et du propriétaire non mentionnées



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT du Vaucluse

N°

BORDEREAU de SUIVI des MATIERES de VIDANGE

PRODUCTEUR	
<i>Les informations concernant le producteur de boues ont un caractère confidentiel</i>	
Coordonnées du propriétaire de l'installation vidangée (nom, prénom adresse, tél...)	Date de réalisation de la vidange
Coordonnées de l'installation vidangée	Désignation des sous produits vidangés <input type="checkbox"/> matières de vidanges quantité : <input type="checkbox"/> curage de réseau quantité : <input type="checkbox"/> sables quantité : <input type="checkbox"/> autres (à préciser) quantité :
Je soussigné,certifie l'exactitude des renseignements indiqués ci-dessus	
<div style="border: 1px solid black; width: 150px; height: 30px; margin-left: auto;"></div>	

PERSONNE AGREEE	
Nom :	N° Départemental d'agrément :
N° SIRET :	Délivré par la Préfecture du Vaucluse
Adresse :	Date de fin de validité de l'agrément:
Tél : Portable	
Fax: Mail :	
Données relatives au véhicule N° immatriculation	Nom et prénom de la personne réalisant la vidange

FILIERE d'ELIMINATION	
LIEU de RECEPTION	<input type="checkbox"/> accepté <input type="checkbox"/> refusé
Quantité reçue en tonnes ou m3	motif du refus :
	Signature et date de réception
LIEU de RECEPTION	<input type="checkbox"/> accepté <input type="checkbox"/> refusé
Quantité reçue en tonnes ou m3	motif du refus :
	Signature et date de réception

VOLET N°1 : conservé par le propriétaire de l'installation

VOLET N°2 : conservé par l'entreprise d'assainissement

VOLET N°3 : conservé par le centre de traitement, coordonnées de l'installation et du propriétaire non mentionnées

Volet n° 2/3



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT du Vaucluse

N°

BORDEREAU de SUIVI des MATIERES de VIDANGE

--

PERSONNE AGREEE

Nom : N° SIRET : Adresse : Tél : Portable Fax: Mail :	N° Départemental d'agrément : Délivré par la Préfecture du Vaucluse Date de fin de validité de l'agrément: Nom et prénom de la personne réalisant la vidange
Données relatives au véhicule N° immatriculation	

FILIERE d'ELIMINATION

LIEU de RECEPTION Quantité reçue en tonnes ou m3	<input type="checkbox"/> accepté <input type="checkbox"/> refusé motif du refus : Signature et date de réception
LIEU de RECEPTION Quantité reçue en tonnes ou m3	<input type="checkbox"/> accepté <input type="checkbox"/> refusé motif du refus : Signature et date de réception

VOLET N°1 : conservé par le propriétaire de l'installation

VOLET N°2 : conservé par l'entreprise d'assainissement

VOLET N°3 : conservé par le centre de traitement, coordonnées de l'installation et du propriétaire non mentionnées

